

Contrat de concession – Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et le développement du camping municipal de FRAISANS

Nom et adresse officiels de l'organisme concédant :

Commune de Fraisans

1 Place de la Mairie
39700 Fraisans
Tél : 03.84.71.10.88

Courriel : contact@mairiefraisans.fr

Personne responsable du contrat de concession : Monsieur le Maire de la commune de FRAISANS

Site internet : www.fraisans.fr

Objet du contrat de concession :

Le délégataire assurera la gestion, l'exploitation et la promotion du camping municipal actuel non classé » d'une surface de 2500m2 environ et comprenant 30 emplacements, un local d'accueil à l'entrée, un local réserve et des blocs sanitaires.

Le nombre d'emplacements destiné au camping d'hébergement ou caravanage à l'année ne devra pas excéder 80% de la surface utile du terrain de camping.

Il se rémunérera sur les usagers du camping et définira ses propres tarifs qui seront fixés en adéquation avec la nature des prestations proposées, et de manière à renforcer l'attractivité du camping. Il devra assurer la continuité de service et l'égalité des usagers vis-à-vis du service public.

Lieux d'exécution :

Les prestations sont à effectuer au Camping des Peupliers rue du Doubs 39700 FRAISANS

Durée du contrat de concession ou délai d'exécution :

Ce contrat de concession est conclu pour une période de 10 ans à compter du 1er Avril 2021, soit jusqu'au 31 Mars 2031 inclus.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Modalités de présentation de la candidature :

- Les candidatures sont entièrement rédigées en langue française
- Le candidat devra répondre en tenant compte des caractéristiques techniques définies dans le présent avis - Le candidat devra fournir une déclaration à souscrire, des certificats attestant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales de cotisations délivrées par les organismes concernés

- Le candidat devra fournir également des justificatifs de qualifications professionnelles et notamment les certificats et agréments qui justifient de sa capacité à assurer la gestion d'un camping.

-Le candidat devra donner des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés (humains et matériel) et pourra faire parvenir toutes pièces techniques et financières qu'il jugerait utile de joindre à son dossier étayant sa proposition

-Compétences et expériences professionnelles en matière de gestion et d'exploitation de camping minimum 5 ans d'expériences

Critères attribution :

La commission de délégation de service public pourra être amenée à auditionner les candidats pour obtenir toute précision ou information complémentaire sur le contenu des offres.

Les critères suivants seront retenus pour apprécier les offres :

Compétences et expériences professionnelles en matière de gestion et d'exploitation de camping 5ans d'expériences : **30% de la note**

Les engagements sur le cahier des charges en termes de qualité de service, d'entretien, de maintenance et de modernisation des biens et installations mis à disposition : **30% de la note**

La qualité et le caractère innovant des éventuelles propositions de développement du camping, des activités et de l'attractivité touristique : **20% de la note**

Proposition financière **20% de la note**

Type de procédure :

Procédure dans les conditions fixées à l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Publications relatives à la même consultation :

www.fraisans.fr (Site internet municipal), journal Terre de Chez Nous.

Date d'envoi du présent avis :

15/02/2021

Date limite de réception des offres :

10 mars 2021 à 12h00

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir leur demande écrite au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres auprès de :

Commune de Fraisans
1 Place de la Mairie
39700 Fraisans
Tél : 03.84.71.10.88

Courriel : contact@mairiefraisans.fr

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Monsieur le Maire,
Commune de Fraisans
1 Place de la Mairie
39700 Fraisans

Courriel : contact@mairiefraisans.fr

Une réponse sera alors adressée aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.
